

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2008

L'an deux mille huit le vingt et un février, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur DAVIET, Maire.

**Étaient présents :** MM. DAVIET, Maire, PINEAU, Alain BODET, BITEAU, MARCHEZ, NAVARRE, MORTEAU, Adjoint, BEVILLON, BLANCHARD, SIRET, GABORIT, BRIEAU, VERDEAU, René-Paul GILBERT, BRUSSEAU, OUVRARD, REMAUD, CHAPLOT, Claudine GILBERT, DEFOIS, MONTAGNE, QUILLAUD, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

- + Monsieur LANDAIS ayant donné procuration à Monsieur DAVIET,
- + Madame HERPIN ayant donné procuration à Monsieur MARCHEZ,
- + Madame Nathalie BODET ayant donné procuration à Monsieur BODET.

**Absente :**

- + Madame BATIOT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil municipal. Madame PINEAU est élue à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2007 est approuvé sans modification par 23 voix pour et 2 abstentions.

### ORDRE DU JOUR

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sur le rapport de Madame PINEAU, le conseil municipal par 21 voix pour et 4 abstentions attribue les subventions suivantes :

attributaire	montant
ACCORD MUSICAL ESSARTAIS	14 200
AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES	400
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 250
APPEL ECOLE NOTRE DAME	400
ARSE	250
ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX CHATEAU	550
BASKET BALL ESSARTAIS	3 517
LA CAECILIA	1 200
CANTINE ÉCOLE PRIVÉE surveillance	27 545.88
CANTINE ÉCOLE PUBLIQUE	1 178.27
CCAS	12 434.59
CLASSES DE DÉCOUVERTE ÉCOLE PUBLIQUE	2 123.17
CLASSES DE DÉCOUVERTE ÉCOLE PRIVÉE	5 441.33
COMEDIA D'ESSARTS	1 800
CULTURE ET LOISIRS ESSARTAIS	800
FAMILLES RURALES ANTENNE DES ESSARTS –FOYER DES JEUNES	500
FONDATION DU PATRIMOINE	100
FOOTBALL CLUB ESSARTAIS	4 993
GARDERIE ÉCOLE PRIVÉE	1 640
GVA	500

JUDO CLUB ESSARTAIS	3 037
LES KORRIGANS	1 800
LIBERA VERDA	300
LES PALETS	300
SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT	300
SORTIES PÉDAGOGIQUES ÉCOLE PUBLIQUE	1 420.40
SORTIES PÉDAGOGIQUES ÉCOLE PRIVÉE	1 982.20
TENNIS CLUB ESSARTAIS	2 797
TENNIS DE TABLE	1 664
TRANSPORTS SCOLAIRES	1 320.75
VELO CLUB ESSARTAIS	5 787
<b>TOTAL</b>	<b>101 531.59</b>

Monsieur QUILLAUD aurait souhaité disposer des montants attribués en 2007. Madame PINEAU lui précise qu'ils ont été communiqués lors de la commission des finances du 4 février 2008.

#### **ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'OCCASION POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir par anticipation un crédit de 9550 €uros au budget primitif 2008 – programme n° 130 – matériel – article 2182 – matériel de transport – fonction 020 pour permettre l'acquisition d'un véhicule d'occasion destiné aux services techniques en remplacement d'une ancienne camionnette R 4 L qui ne passe plus les contrôles techniques.

#### **CRÉATION DE L'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Sur le rapport de Madame PINEAU, le conseil municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions, approuve le plan d'aménagement de principe dressé par le géomètre comprenant l'aménagement sur la parcelle AL 9 d'environ 336 emplacements venant s'ajouter aux emplacements non encore utilisés dans le cimetière communal ainsi que ceux qui lui seront adjoints lorsque la procédure de reprise des concessions en état d'abandon aura été menée à terme en mai prochain, prend note que l'estimation des travaux à consentir est d'environ 300 000 €uros TTC et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure de marchés adéquate en vue de la réalisation des travaux. L'étude géologique, hydro géologique et de vulnérabilité ayant conclu à la faisabilité du projet.

Pour répondre à Madame GILBERT Madame PINEAU explique que dans un premier temps et de préférence en 2008, la clôture périmétrique, la voirie intérieure et une division de tombes pourront être aménagés. Madame GILBERT pense que morceler les travaux peut s'avérer plus onéreux que tout réaliser en une seule fois.

#### **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES MAJORATIONS ET PÉNALITÉS DE RETARD DUES PAR LA SCI TRAVARI (ESSARBOIS) AU TITRE DE CONTRIBUTIONS D'URBANISME**

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui y est personnellement favorable, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la remise gracieuse de la majoration et des pénalités de retard dues par la SCI TRAVARI pour un montant de 1088 €uros au titre du permis de construire n° P 084 04 HB 010 obtenu le 27 avril 2004.

#### **GAEC AMIAUD/MANDIN – DEMANDE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE PORCS ET DE VACHES ALLAITANTES APRÈS EXTENSION DE L'ATELIER D'ENGRAISSEMENT ET DE LA MATERNITÉ ET**

## **CONSTRUCTION D'UNE FOSSE À LISIER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DES ESSARTS**

Sur le rapport de Madame NAVARRE, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet ci-dessus situé à Sainte-Marie-des-Anges. L'enquête publique qui s'est déroulée du 4 janvier au 5 février 2008 n'a pas donné lieu à réclamation.

## **LOCATION DE LA SALLE OMNISPORTS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, par 19 voix pour et 6 abstentions, décide que la salle omnisports, qui reste prioritaire à une utilisation sportive, pourra désormais être louée aux entreprises essartaises en fonction de son calendrier d'occupation. Les protections de sol seront obligatoires et mises en place par le personnel communal. Le montant de la location, révisable annuellement en même temps que les autres tarifs est déterminé comme suit :

✚ Location	529.78 Euros
✚ Forfait nettoyage obligatoire	115.34 Euros

Madame GILBERT demande si le conseil doit se prononcer sur le principe, le tarif ou les deux à la fois ?

Monsieur MARCHEZ n'est pas favorable au principe de la location de cette salle. Monsieur le Maire intervient pour préciser que l'utilisation sportive est toujours prioritaire, qu'il ne s'agit ici que d'utiliser les créneaux laissés libres par les activités sportives et qu'il est personnellement favorable au principe de la location.

Monsieur QUILLAUD fait remarquer que le terme « entreprises » est restrictif et n'englobe pas les commerçants ou artisans. Madame PINEAU lui répond qu'un commerce est une entreprise. Le terme a été utilisé par opposition à « particuliers ».

## **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION À TITRE PRÉCAIRE DU GARAGE DU DONJON RUE DE LA RAMÉE AU BÉNÉFICE DU GROUPEMENT DE DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES DU CANTON DES ESSARTS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, hors la présence de Monsieur BLANCHARD intéressé au dossier, à l'unanimité, renouvelle pour un an le bail de location du garage du donjon au bénéfice du Groupement de défense contre les ennemis des cultures du canton des Essarts moyennant un loyer annuel de 956.07 Euros.

## **ASSOCIATION GÉRONTOLOGIQUE PART'ÂGE – RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE BUREAUX**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle pour un an la mise à disposition de bureaux à l'association gérontologique Part'âge moyennant une redevance forfaitaire mensuelle représentative des charges de 75.15 Euros applicable à compter du 15 février 2008.

## **DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES AU BÉNÉFICE DES JEUNES AGRICULTEURS**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder le dégrèvement de 50% de la part lui revenant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par des jeunes agriculteurs dans les conditions prévues à l'article 1647-00 bis du code général des impôts pour une durée de 5 ans à compter de l'année suivant celle de leur installation et précise que la délibération correspondante sera notifiée aux services préfectoraux.

## **SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS DE FACADES/TOITURES/ZINGUERIE**

Sur le rapport de Monsieur BITEAU, le conseil municipal, hors la présence Monsieur GILBERT, intéressé au dossier, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

- 1143 euros à Monsieur Paul GILBERT, pour un immeuble sis la Chalonnaière,

- 1143 euros à Monsieur Albert BITEAU, pour un immeuble sis 28 avenue de la Promenade,
- 995,28 euros à Madame Marie-Charlotte VERNAGEAU, pour un immeuble sis la 33, le Plessis Duranceau,
- 1143 euros à Monsieur Nicolas LANDAIS, pour un immeuble sis la Goimetière,
- 1143 euros à Monsieur Denis ROUSSEAU, pour un immeuble sis 38, la Rabretière,
- 1143 euros à Monsieur Patrick CHAIGNEAU, pour un immeuble sis la Boisillère.

### **VENTE DE TERRAINS À BATIR**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre les parcelles suivantes :

- ✚ YV n° 157 d'une superficie de 1763 m<sup>2</sup> au prix de 3.81 €uros ht/m<sup>2</sup>,
- ✚ AH n° 349 pour partie pour environ 2500 m<sup>2</sup> au prix de 31.92 € ht/m<sup>2</sup>
- ✚ AI n° 196 pour 1060 m<sup>2</sup> au pris de 31.92 € ht/m<sup>2</sup>

Précisant que les prix ci-dessus ressortissent d'estimations effectuées par le service du Domaine et autorisant Monsieur le Maire à intervenir aux actes à passer.

En ce qui concerne la vente de la partie de la parcelle AH 349 d'une contenance d'environ 2500 m<sup>2</sup>, ce qui lui semble trop important, Monsieur QUILLAUD considère qu'aider les jeunes agriculteurs à s'installer consiste également à leur proposer des terrains adaptés et qu'il faut veiller à ce que les surfaces constructibles à offrir n'empiètent pas trop sur les surfaces agricoles.

### **DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DU TEMPS PARTIEL POUR CONVENANCES PERSONNELLES DANS LES SERVICES MUNICIPAUX**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, détermine les modalités d'exercice du temps partiel pour convenances personnelles dans les services municipaux selon les mêmes dispositions que celles antérieurement adoptées pour l'exercice du temps partiel de droit, et précise que les situations individuelles seront réglées par voie d'arrêté du maire.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame PINEAU signale que les travaux de construction des quatre logements HLM dans le lotissement du Cormier débuteront le 31 mars prochain.

Monsieur MORTEAU donne un aperçu de l'assemblée générale du Comité de jumelage et du programme de l'Office du Tourisme.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.